

CENTRES DE REUSSITE UNIVERSITAIRE AUF ECO

Appel régional à projets ouvert du 15 février au 2 avril 2021 (24h00, GMT+2, heure de Bucarest)

1. CADRE GÉNÉRAL

Dans un esprit d'ouverture et de partage et en respect des principes de solidarité et de complémentarité qui animent la francophonie, l'Agence Universitaire de la Francophonie Europe centrale et orientale (AUF ECO) lance un appel à projets adressé aux Centres de réussite universitaire d'Europe centrale et orientale pour renforcer leur rôle de promoteurs de la francophonie scientifique au sein des établissements membres de l'AUF ECO (cf. www.auf.org/les_membres/nos-membres/).

Objectif global et enjeux : L'objectif principal de l'appel est d'accompagner des projets innovants qui permettent aux établissements abritant un Centre de réussite universitaire de créer et de maintenir une dynamique francophone en relation avec les besoins et les attentes du public francophone et en contribuant au développement des établissements dans leur contexte particulier.

Il s'agit des projets qui sont orientés d'une manière distinctive ou cumulative vers **les objectifs spécifiques suivants :**

- promotion de la langues française en tant que outil de perfectionnement académique et professionnel ;
- promotion et renforcement de la qualité des formations francophones et leur professionnalisation ;
- accompagnement des établissements dans la transition numérique ;
- renforcement des liens avec le monde socio-économique et les acteurs de l'innovation ;
- promotion de la francophonie scientifique et de la culture francophone ;
- promotion et accompagnement du débat sur des thématiques d'importance civique au sein de l'université ;
- renforcement des liens de coopération avec le niveau d'études secondaires ;
- renforcement des liens de coopération entre les centres au niveau national et régional ;

Résultats attendus :

- organiser des actions au bénéfice d'un large public francophone universitaire et extra-universitaire ;
- développer la culture de coopération et de partenariat entre l'université et d'autres acteurs sociaux ;
- accroître la visibilité de la francophonie scientifique et l'influence de la langues française ;
- développer la synergie d'un réseau fonctionnel de centres coopérant au niveau régional.

2. TYPES DE PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets déposés en réponse à cet appel permettront aux universités de créer une dynamique francophone adaptée à leurs stratégies de développement et de promouvoir des actions ciblées pour les soutenir.

Les projets pourront avoir des formats divers et ils seront basés sur une méthode participative et interactive et en relation avec les fonctions du CRU et son espace physique (ou virtuel si les circonstances l'exigent).

Les activités soutenues dans le cadre de cet appel pourraient revêtir la forme de : atelier, club, colloque, concours, conférence, formation, échanges d'expériences, exposition, fête, forum, jeux, journées scientifiques, publication, réunion, séminaire, table ronde, visioconférence, visite etc...

3. SOUTIEN DE L'AUF

Dans la limite du budget disponible, l'AUF s'engagera sur le financement d'un projet de **12 mois** (mai 2021 – avril 2022).

La subvention de l'AUF couvrira maximum **50%** du coût global du projet et ne pourra pas dépasser **3000 EUR** pour les 12 mois du projet.

Les projets déposés en partenariats entre plusieurs centres (consortiums de 3+) sont vivement encouragés et bénéficieront d'un coefficient de synergie et **d'une subvention plus importante.**

Les frais éligibles pour la réalisation du projet :

- production de matériel promotionnel ;
- achat de matériel bureautique et petit équipement ;
- achat prix concours ;
- organisation pause-café ;
- frais de transport formateur/conférencier/étudiants ;
- honoraires formateur/conférencier/prestataire, per diem formateur/conférencier ;
- dotation pédagogique (livres format papier ou numérique de préférence - dans la limite de maximum 15% de la subvention et en relation avec la thématique du projet.

Les dépenses sont jugées éligibles selon les catégories, les règles et les barèmes en vigueur à l'AUF au moment de l'appel et la procédure pour le fonctionnement des CRU.

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le projet doit être porté par un établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF ECO. L'établissement porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;

- avoir une convention avec l'AUF pour la création d'un Centre de réussite universitaire ;
- soumettre le projet via le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9 du présent document) ;
- le porteur de projet doit présenter un plan d'activités budgétisé équilibré et indiquer la contribution financière (cofinancement hors BSTG) de l'établissement porteur et des éventuels partenaires du projet.

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

L'ensemble des projets déposés lors de cet appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative. Seulement les projets qui répondent aux critères administratifs de candidature (dossier complet déposé) seront évalués, dans un second temps, au regard de critères de sélection ci-dessous.

L'AUF ECO publie la liste des projets à financer à concurrence des budgets disponibles. La liste des résultats finaux sera disponible en ligne dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF : www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le porteur du projet sélectionné se verra attribuer une subvention en fonction des caractéristiques du projet (opportunité, innovation, visibilité, valorisation, communication et impact) et notamment :

- le projet doit contribuer à promouvoir le français et renforcer la communauté francophone au sein de l'établissement ;
- le projet doit apporter des solutions innovantes pour répondre à un besoin réel lié aux objectifs spécifiques de l'appel ;
- la qualité intrinsèque du dossier : clarté du projet et de ses objectifs et enjeux, présentation de son déroulement et présentation de ses conditions de réalisation ;
- le caractère innovant et inclusive, ainsi que son adaptabilité à la dynamique du contexte sanitaire ;
- la démarche partenariale/collaborative : coefficient synergique pour les projets portés en partenariat entre plusieurs CRU ;
- les retombées du projet en termes de visibilité pour la francophonie scientifique et la place de l'université en tant que facteur du développement social ;
- le financement demandé à l'AUF ne dépassera pas **50% du montant total** et doit être en totalité dédié au projet. Il doit être réaliste et documenté (plan des activités budgétisées à joindre au projet).

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations demandées.

7. DURÉE DES PROJETS

Les projets seront mis en place pendant la période du **01 mai 2021 au 30 avril 2022**.

8. CALENDRIER

15 février 2021 – lancement de l'appel à projets

02 avril 2021 – clôture de l'appel à projets

15 avril 2021 – publication des résultats de l'appel à projets

01 mai 2021 – 30 Avril 2022 – mise en place des activités.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER

ATTENTION :

Le dossier doit obligatoirement être déposé en ligne sur la plate-forme formulaire.auf.org (**Centres de réussite universitaire en Europe centrale et orientale - Appel régional à projets 2021**) au plus tard le **2 avril 2021**, délai de rigueur.

Pour être complet, **le dossier doit comprendre les pièces suivantes** :

- le formulaire de candidature, dûment complété en ligne,
- les annexes au formulaire de candidature (plan d'activité budgétisé dûment complété et signé).
- **NB** les Centres de réussite universitaire qui ont signé en 2020 un avenant à leur convention et qui n'ont pas, au moment de publication de cet appel, envoyé leurs rapports pour le financement reçu (rapport financier et rapport d'activité) doivent impérativement accompagner leur dossier de candidature avec l'envoi de ces documents (envoi par courriel au responsable régional du projet CRU).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence d'une pièce entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne.